

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
OFFICE DU BACCALAUREAT

Tel : 33 824 19 29

N° 0760 MESRI/OB/CSA/ot/

**LE DIRECTEUR,**

**Objet : conditions de délivrance des diplômes**

La délivrance des diplômes de baccalauréat 2021 se fera selon le calendrier établi et communiqué.

Les bacheliers doivent se rapprocher de leur Inspection d'Académie pour prendre connaissance du calendrier et des conditions de délivrance de leur diplôme.

Des agents de l'Office du Baccalauréat seront déployés dans toutes les circonscriptions académiques pour remettre les diplômes de 2021.

Pour retirer son diplôme, le bachelier doit se rendre au centre de délivrance muni :

- Soit de sa **Carte d'Identité Nationale (CIN)**, de son passeport ou de sa **carte consulaire en cours de validé** ;
- Soit, à défaut, **d'une photocopie légalisée de sa CIN ou d'un récépissé de dépôt de la CIN** portant le numéro d'identification nationale et la photo de l'impétrant.

**Le retrait du diplôme est personnel ; nul ne peut retirer le diplôme d'autrui** et en cas de présentation de la photocopie légalisée de la CIN, celle-ci sera conservée par l'Office du Baccalauréat.

Tout bachelier ne satisfaisant pas ces conditions ne pourra en aucun cas retirer son diplôme. Les responsables des établissements qui accueillent les commissions de délivrance sont priés de prendre les dispositions nécessaires pour les installer dans des salles conformes aux prescriptions sanitaires en vigueur.

**Sossé NDIAYE**

**NB : Le port du masque est obligatoire**

